

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 02497

Numéro SIREN : 414 850 636

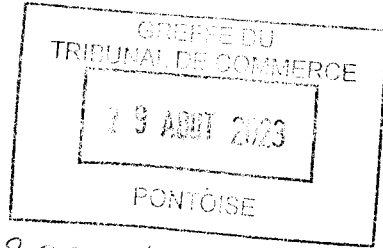
Nom ou dénomination : 2 A BTP SARL

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 8446

2ABTP

30 Rue Jean Coquelin

95110 Sannois



2023/8417

Certifié conforme à l'original

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

Pages

- 1 et 2
- 3 et 4
- 5 à 12

RGI EXPERTISE COMPTABLE

45 bd Charles de Gaulle

95110 Sannois

0134108550

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	249	43	206		206	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	25 960	22 256	3 704	4 341	636-	14.66-
	Autres immobilisations corporelles	7 924	7 510	414	0	414	NS
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 428		4 428	4 411	17	0.38	
Total II	38 561	29 809	8 753	8 752	1	0.01	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	424 244		424 244	347 136	77 108	22.21
	Autres créances	42 838		42 838	18 375	24 463	133.13
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	167 365		167 365	84 581	82 784	97.87	
Charges constatées d'avance (3)	5 300		5 300	5 115	185	3.61	
Total III	639 746		639 746	455 207	184 539	40.54	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	678 307	29 809	648 499	463 959	184 540	39.78	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 885)	10 885		10 885			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 738		26 738			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 088		1 088			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	7 544		7 544			
	Report à nouveau	142 685		125 173	17 512	13.99	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	67 343		32 512	34 831	107.13	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	256 284		203 941	52 343	25.67		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			9 195	9 195-	100.00-	
	Provisions pour charges						
	Total III			9 195	9 195-	100.00-	
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	83 494		100 000	16 506-	16.51-	
	Concours bancaires courants	168		22	146	664.14	
	Emprunts et dettes financières diverses	898			898		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 193		109 085	123 108	112.86	
	Dettes fiscales et sociales	75 261		41 343	33 918	82.04	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	201		373	172-	45.98-		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	392 215		250 823	141 392	56.37	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		648 499		463 959	184 540	39.78	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

333 600

167 329

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	980 040		980 040	714 464		265 576	37. 17
Chiffre d'affaires NET	980 040		980 040	714 464		265 576	37. 17
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			5 000	12 333		7 333-	59. 46-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 247	1 113		134	12. 00
Autres produits			8	10		2-	22. 26-
Total des Produits d'exploitation (I)			986 294	727 920		258 375	35. 49
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			393 047	274 059		118 988	43. 42
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			218 994	124 500		94 494	75. 90
Impôts, taxes et versements assimilés			3 725	3 950		225-	5. 70-
Salaires et traitements			184 929	175 460		9 469	5. 40
Charges sociales			98 333	104 012		5 679-	5. 46-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 784	843		941	111. 64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			12	17		6-	32. 93-
Total des Charges d'exploitation (II)			900 823	682 841		217 982	31. 92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			85 471	45 079		40 392	89. 60
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17	17	0	1.57
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	17	17	0	1.57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	552	387	165	42.79
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	552	387	165	42.79
2. Résultat financier (V-VI)	535-	370-	165-	44.64-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	84 936	44 709	40 227	89.98
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 496	1 496-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 083	2 083-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	9 195		9 195	
Total VII	9 195	3 579	5 616	156.90
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 837	669	9 168	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		9 195	9 195-	100.00-
Total VIII	9 837	9 864	27-	0.27-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	642-	6 285-	5 643	89.78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 951	5 912	11 039	186.72
Total des produits (I+III+V+VII)	995 506	731 516	263 991	36.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	928 163	699 003	229 160	32.78
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	67 343	32 512	34 831	107.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			249
TOTAL			249
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 941		1 019
Matériel de transport	285		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 140		499
TOTAL	32 366		1 518
Prêts, autres immobilisations financières	4 411		17
TOTAL	4 411		17
TOTAL GENERAL	36 777		1 784

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			249	249
TOTAL			249	249
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			25 960	25 960
Matériel de transport			285	285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 640	7 640
TOTAL			33 884	33 884
Prêts, autres immobilisations financières			4 428	4 428
TOTAL			4 428	4 428
TOTAL GENERAL			38 561	38 561

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		43		43
TOTAL		43		43
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 600	1 656	0	22 256
Matériel de transport	285			285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 140	85		7 225
TOTAL	28 025	1 741	0	29 766
TOTAL GENERAL	28 025	1 784	0	29 809

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	43				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 656				
Matériel de bureau informatique mobilier	85				
TOTAL	1 741				
TOTAL GENERAL	1 784				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	9 195		9 195		
TOTAL	9 195		9 195		
TOTAL GENERAL	9 195		9 195		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			9 195		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 428	0	4 428
Autres créances clients	424 244	424 244	
Personnel et comptes rattachés	102	102	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 372	2 372	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 793	29 793	
Débiteurs divers	10 570	10 570	
Charges constatées d'avance	5 300	5 300	
TOTAL	476 809	472 381	4 428

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	168	168		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	83 494	24 879	58 615	
Fournisseurs et comptes rattachés	232 193	232 193		
Personnel et comptes rattachés	16 659	16 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 781	12 781		
Impôts sur les bénéfices	11 050	11 050		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 321	34 321		
Autres impôts taxes et assimilés	432	432		
Groupe et associés	915	915		
Autres dettes	201	201		
TOTAL	392 215	333 600	58 615	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 506			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	915			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15.2449	714			714

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 313
Total	2 313

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 849
Dettes fiscales et sociales	15 833
Total	119 851

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 300
Total	5 300

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	5 247		
TELECOMMUNICATIONS	53		
Total	5 300		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Ouvriers	4
Total	6

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	552	17

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	84 936	
Résultat exceptionnel (hors participation)	642-	
Résultat comptable (hors participation)	67 343	16 951

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		6 840
Engagement de crédit bail	6 840	
Total (1)		6 840

Engagements reçus**Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				6 641	6 641
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				8 301	8 301
- exercice				4 981	4 981
Total				13 282	13 282
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				4 981	4 981
- entre 1 et 5 ans				1 660	1 660
Total				6 641	6 641
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				199	199
Total				199	199
Montant en charge sur l'exercice				4 981	4 981

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REPRISE PROVISION POUR LITIGE	9 195	7 875 00
Total	9 195	
Charges exceptionnelles		
- LITIGE FOURNISSEUR	9 195	6 718 00
- SOLDE COMPTES TIERS	132	6 718 00
- AMENDES ET PENALITES	510	6 712 00
Total	9 837	

S.A.R.L. 2A BTP
au capital de 10.885 €
30, rue Jean Coquelin
95110 SANNOIS

RCS PONTOISE 414 850 636

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 67.342,74 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour 33.000 €,
- Le solde au poste « Report à nouveau » pour 34.342,74 €, soit un nouveau solde créditeur de 177.027,53 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à 223.283,61 €.

Conformément à l'article 243bis du Code général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des 3 derniers exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

- 2021 : 15.000 €
- 2020 : 7.500 €
- 2019 : néant

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 67.342,74 € décide de l'affecter de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour 33.000 €,
- Le solde au poste « Report à nouveau » pour 34.342,74 €, soit un nouveau solde créditeur de 177.027,53 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à 223.283,61 €.

La distribution de dividendes sera mise en paiement au cours du mois de juillet 2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que :

1. Concernant le Prélèvement Forfaitaire Obligatoire

Tous les revenus distribués à compter du 1^{er} janvier 2018, de source française ou étrangère, donnent lieu, en principe, à un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8% opéré à la source par l'établissement payeur (art. 28, I.3 ; CGI art. 117 quater modifié). Ce prélèvement s'impute sur l'imposition définitive établie en N+1 calculée par application du taux forfaitaire de 12,8% sauf option pour le barème de l'Impôt sur le Revenu (CGI art. 117 quater, V). Lorsque le contribuable opte pour le barème de l'Impôt sur le Revenu, les revenus distribués sont imposés après application d'un abattement de 40% ;

Toutefois, les personnes appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, veufs ou divorcés) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement obligatoire. La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année précédente pour dispenser l'établissement payeur d'opérer le prélèvement sur les revenus payés l'année suivante.

2. Concernant la C.S.G :

En application de l'article L. 131-6, al. 3 du code de la Sécurité Sociale, la part de dividendes, perçus par les travailleurs indépendants exerçant leur activité dans une société assujettie à l'impôt sur les Sociétés, leur conjoint ou leur partenaire de PACS ou leurs enfants mineurs, excédant 10% du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant, est soumise à cotisations et contributions sociales (dont CSG et CRDS) ;

En conséquence, pour la part de dividendes soumise à cotisations, et pour éviter une double imposition à la CSG, les prélèvements sociaux y afférents seront appelés dans le cadre des cotisations sociales et non prélevés à la source ;

3. Concernant l'Imposition sur le Revenu :

En application de la Loi de finances pour 2018 pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018, l'impôt sur le revenu est calculé par application de plein droit, d'un taux forfaitaire de 12,8%, dit prélèvement forfaitaire unique (P.F.U).

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, sur option expresse et irrévocable du contribuable, l'ensemble des revenus, gains nets, plus-values et créances entrant dans le champ du P.F.U peut être soumis au barème progressif (art. 28, I. 28.B ; CGI art. 200 A,2). Cette option, résultant obligatoirement d'une manifestation de volonté du contribuable, doit être exercée lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle ces revenus ou plus-values ont été perçus ou réalisés (N+1) et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration. Valable pour l'année d'imposition des revenus, cette option est irrévocable une fois exercée.

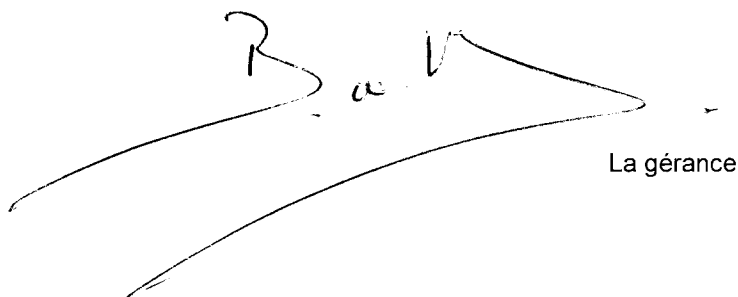
4. Concernant le paiement :

Celui-ci est à effectuer par virement via le site www.impots.gouv.fr accompagné de la déclaration 2777D à télédéclarer ou par procédure « EDI » via un expert-comptable.

Conformément à l'article 243bis du Code général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des 3 derniers exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

- 2021 : 15.000 €
- 2020 : 7.500 €
- 2019 : néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



La gérance